

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Greenpeace-sera-jugée-pour-l-intrusion-a-la>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Greenpeace sera jugée pour l'intrusion à la centrale nucléaire de Cattenom**

22 novembre 2017

Greenpeace sera jugée pour l'intrusion à la centrale nucléaire de Cattenom

Paris Match|

Publié le 22/11/2017 à 16h39

[La Rédaction](#), par AFP



Un feu d'artifice avait été tiré depuis le site de la centrale nucléaire. Vivien Fosse / Greenpeace

Le directeur général de Greenpeace et huit militants qui se sont introduits sur le site de la centrale nucléaire de Cattenom seront jugés en janvier prochain.

Le directeur général de Greenpeace France comparaitra le 3 janvier devant le tribunal correctionnel de Thionville (Moselle) avec huit militants qui se sont introduits en octobre sur le site de la centrale nucléaire de Cattenom, a-t-on appris mercredi de source proche du dossier.

L'ONG a précisé à l'AFP que le directeur général, Jean-François Julliard, "*sera jugé en tant que représentant de Greenpeace*".

"C'est Greenpeace France qui sera jugée", en tant qu'organisation, a-t-elle ajouté.

La convocation de M. Julliard devant le tribunal correctionnel lui a été signifiée mardi à l'issue de son audition par la gendarmerie, a précisé Greenpeace France.

Le 12 octobre à l'aube, huit militants écologistes avaient tiré un feu d'artifice au pied de la centrale pour alerter sur la vulnérabilité des sites nucléaires.

A voir : [Greenpeace tire un feu d'artifice dans la centrale de Cattenom](#)

Ils ont filmé leur action et diffusé la vidéo sur le compte Twitter de Greenpeace.

Ils ont été interpellés par les forces de l'ordre qui sont intervenues huit minutes après leur intrusion, selon EDF.

Le Luxembourg avait dénoncé des "lacunes flagrantes" de la sécurité

Si Greenpeace affirme avoir été tout près du bâtiment abritant la piscine à combustibles, la préfecture et EDF ont soutenu que les militants n'avaient pas accédé à la zone nucléaire.

La ministre de l'Environnement du Luxembourg, distant d'une dizaine de kilomètres de Cattenom, Carole Dieschbourg, s'était alarmée des "lacunes flagrantes" de la sécurité des accès à la centrale.

Les autorités du Grand-Duché ont réclamé à la France "une enquête détaillée qui devra éclairer les circonstances de cet incident".

L'action de Greenpeace est intervenue quelques jours après la remise d'un rapport d'experts mandatés par l'ONG sur la capacité de résistance des piscines d'entreposage des combustibles nucléaires usés en France et dans les centrales belges de Doel et Tihange.

Ils ont pointé du doigt ces piscines, qui peuvent contenir plus de combustibles que les cœurs des réacteurs, mais qui ne sont pas protégées comme ces derniers par des enceintes de confinement renforcées.